

**Arrêté temporaire n° 1ARI2024_111
Portant réglementation du stationnement**

14 RUE DES ECOLES (SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT)

Maire de la commune,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande émise par DEMECO demeurant 7 Rue Rémoleur 44805 SAINT-HERBLAIN aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement,

CONSIDÉRANT que l'emménagement rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 28/05/2024 au 29/05/2024 RUE DES ECOLES (SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT),

ARRÊTE

Article 1

À compter du 28/05/2024 et jusqu'au 29/05/2024, le stationnement des véhicules est interdit 14 RUE DES ECOLES. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, DEMECO.

Article 3

Monsieur le Maire de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Hilaire-du-Harcouët,

le 26/04/2024 _____

Maire de la commune



DIFFUSION:

- DEMECO
- Monsieur le Maire de la commune

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

